

AFFILIATION ET RE-AFFILIATION

ADMINISTRER SON CLUB

L'**affiliation** désigne la démarche par laquelle une structure (association, société, entreprise, institution...) souhaite adhérer à la Fédération Française de Basket-Ball. En s'affiliant, la structure bénéficie des avantages offerts par la FFBB et s'engage à se conformer aux règlements de la fédération. Elle peut ainsi s'appuyer sur les ressources du réseau fédéral pour développer une offre de pratique de qualité et diversifiée.

Fiches FFBB : Affiliation →



Attestation d'Affiliation →



→ Renouveler son affiliation

Une association affiliée en saison (n-1) bénéficie d'une **procédure dématérialisée de ré-affiliation** (renouvellement) pour la saison (n). Cette procédure dématérialisée doit être mise en oeuvre par les clubs **entre le 1^{er} et le 30 juin** de chaque saison. Cette procédure accélère le traitement de la demande d'affiliation et permet au club rapidement de pouvoir commencer à enregistrer les licences. A compter du 1^{er} juillet, toute association devra solliciter directement auprès de la FFBB son affiliation par voie papier au moyen du formulaire généré sous FBI. **La licence du Président du club doit être la 1^{ère} licence créée / renouvelée** pour pouvoir débiter l'enregistrement des licences des adhérents.



Fiche FFBB
Ré-Affiliation



Tuto Vidéo
FFBB

→ Ré-affiliation : Etapes clés dans FBI

- Se connecter à FBI
- Menu → Organismes → Renouvellement d'affiliation.
- Vérifier et mettre à jour les onglets** : Généralités (infos club, statuts, budget, ressources), Salle (salle principale, salles utilisées), Membres (CA, salariés, effectifs du club).
- La licence du Président du club doit être reliée à la ré-affiliation** dans l'onglet Membres / Président.
- Validation et paiement** : Valider la demande dans FBI afin que la FFBB puisse à son tour valider votre demande. Le montant de l'affiliation est calculé automatiquement selon le nombre de licenciés. Le paiement s'effectuera auprès du CDYBB (facturation du club).